

Projet de construction d'ombrières de culture

Domaine du Conquet

26130 - Saint-Paul-Trois-Châteaux

435 route de Pierrelatte



Présentation de l'exploitation du domaine du Conquet

La SAS domaine de Conquet, dirigée et représentée par M. Jean Rispal, Olivier Rispal et M. Sylvain Rispal (également propriétaire du terrain sous la forme d'une SCI), fait face aux aléas climatiques récurrents (grêle, sécheresse, coups de chaleur) qui fragilisent la production en arboriculture, notamment les cultures de cerises.

Pour sécuriser ses rendements, l'exploitation s'est associée à l'entreprise Insolight, spécialisée dans les projets agrivoltaïques, afin de déployer des ombrières photovoltaïques adaptées à l'arboriculture.

Les structures prévues, d'une hauteur de maximale de 4,5 mètres, seront installées au-dessus des parcelles de culture. Elles permettront de moduler l'ensoleillement selon les besoins des plants, tout en assurant une protection contre la grêle et en limitant les excès de chaleur et d'UV en été. La disposition technique (espacement de 4,5 m entre les rangées, couverture solaire de 26 %) garantira une luminosité suffisante pour la croissance des cerises tout au long de la journée.

En période de gel printanier, le système pourra également contribuer au maintien d'une température positive au niveau du feuillage, renforçant la résilience de la production arboricole.

Ce dispositif permettra à l'exploitation de sécuriser ses récoltes de cerises, tout en participant à la production d'énergie renouvelable et en consolidant un équilibre économique durable.

Présentation des parcelles du projet

Le projet sera situé sur la commune de **Saint-Paul-Trois-Châteaux** sur la **parcelle BC009**.



Présentation du projet agrivoltaïque

- Surface des parcelles concernées par le projet : 10,9 ha
- Surface de la parcelle agricole : 6 ha
- Puissance estimée du projet : 3 901,66kWc
- Nombre de modules : 6 293 modules
- Surface d'emprise au sol ombrières, postes électriques et citerne incendie : 2 179m2
- Largeur entre les rangées d'ombrières : 3,89m
- Largeur entre les rangées de pieux : 4,5m
- Hauteur à l'axe des modules : 4 m

05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur une exploitation de Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

Zone ZNIEFF 1 – Canal de Donzère-Mondragon et
aérodrome de Pierrelatte

Zone ZNIEFF de type 1 **identifiée à 511,87** du site d’implantation



ZONE ZNIEFF 1 - Collines de Chanabasset et Chatillon

Zone ZNIEFF de type 1 identifiée à **1,39km et 2,72km** du site d’implantation.



05/02/2026	Construction d’ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

Zone ZNIEFF 1 – Bois la Fayette

Zone ZNIEFF de type 1 identifiée à **3km** du site d’implantation.



ZONE ZNIEFF 1 - Massif de Venterol

Zone ZNIEFF de type 1 **identifiée à 2,83km** du site d’implantation



05/02/2026	Construction d’ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

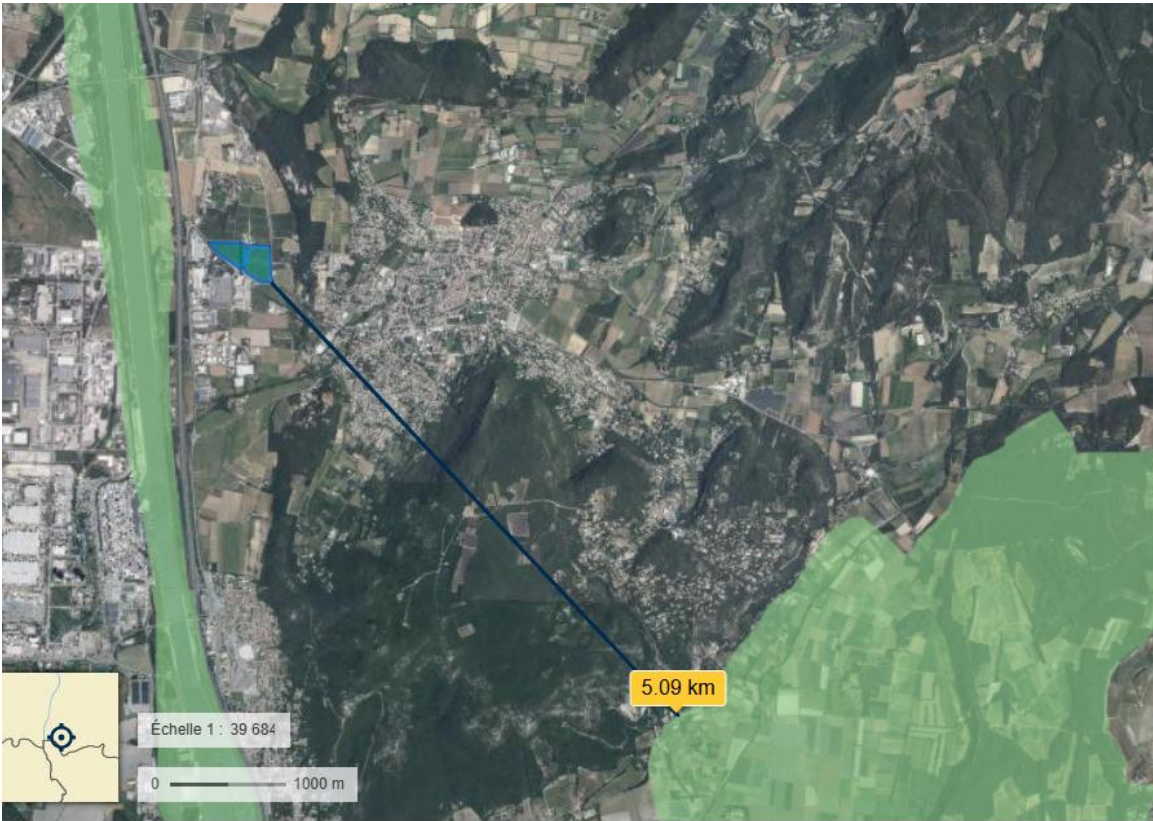
ZONE ZNIEFF 2 - Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales

Zone ZNIEFF de type 2 **identifiée à 318m** du site d’implantation.



Zone ZNIEFF 2 – Collines sableuses du tricastin et plaine d’avril

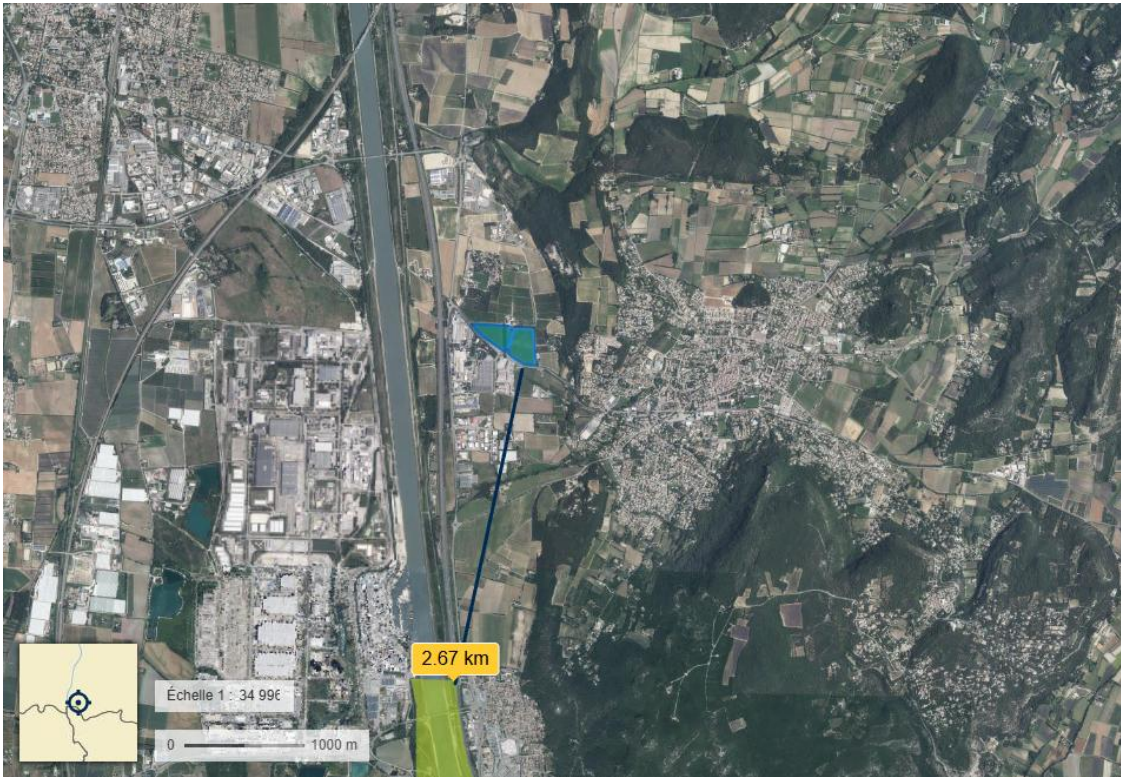
Zone ZNIEFF de type 2 **identifiée à 5,09km** du site d’implantation.



05/02/2026	Construction d’ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

Site NATURA 2000 (Directive Oiseaux) – Marais de l’Ile Vieille et alentour

Site identifié à 2,67 km du site d’implantation.



Site Natura 2000 (Directive Habitats) – Le Rhône aval

Site identifié à 2,68km du site d’implantation.



05/02/2026	Construction d’ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

Site NATURA 2000 (Directive Habitats) – Sables du Tricastin

Site identifié à 2,96km, 3,71 et 5,9km du site d’implantation



La Réserve nationale de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon

Site identifié à 492,74 du site d’implantation.



05/02/2026	Construction d’ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

Parc national

Projet n'est pas situé dans un parc national



Parc régional

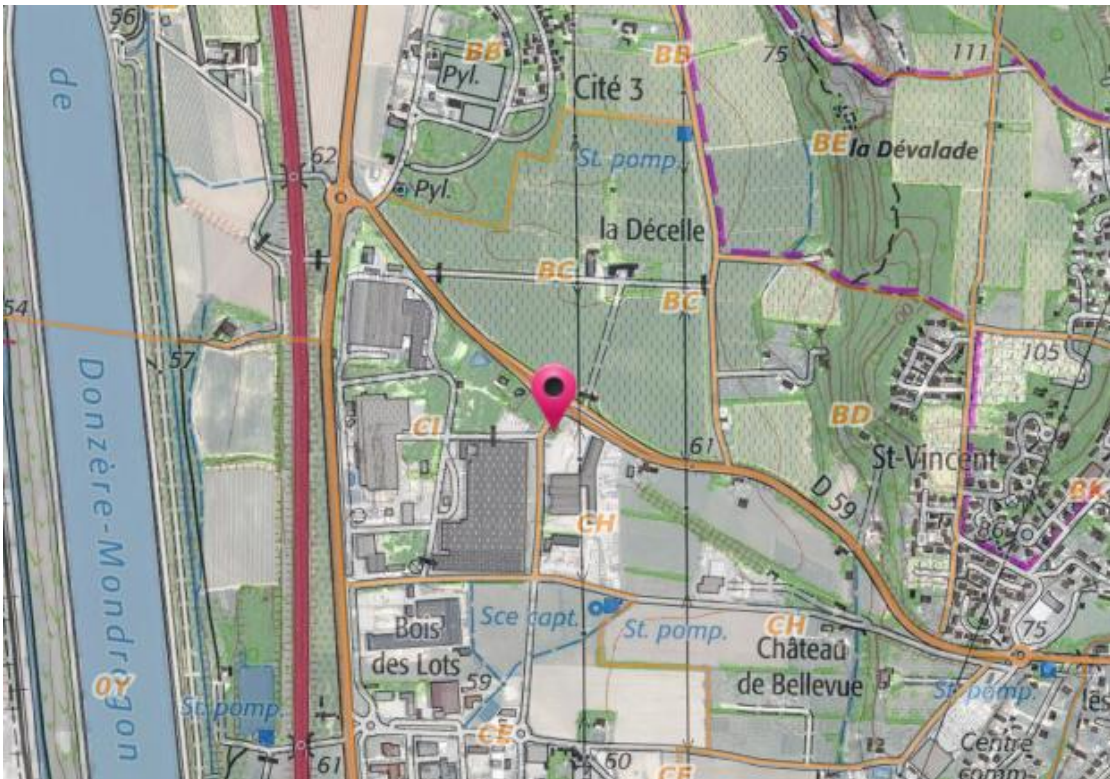
Projet n'est pas situé dans un parc régional



05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

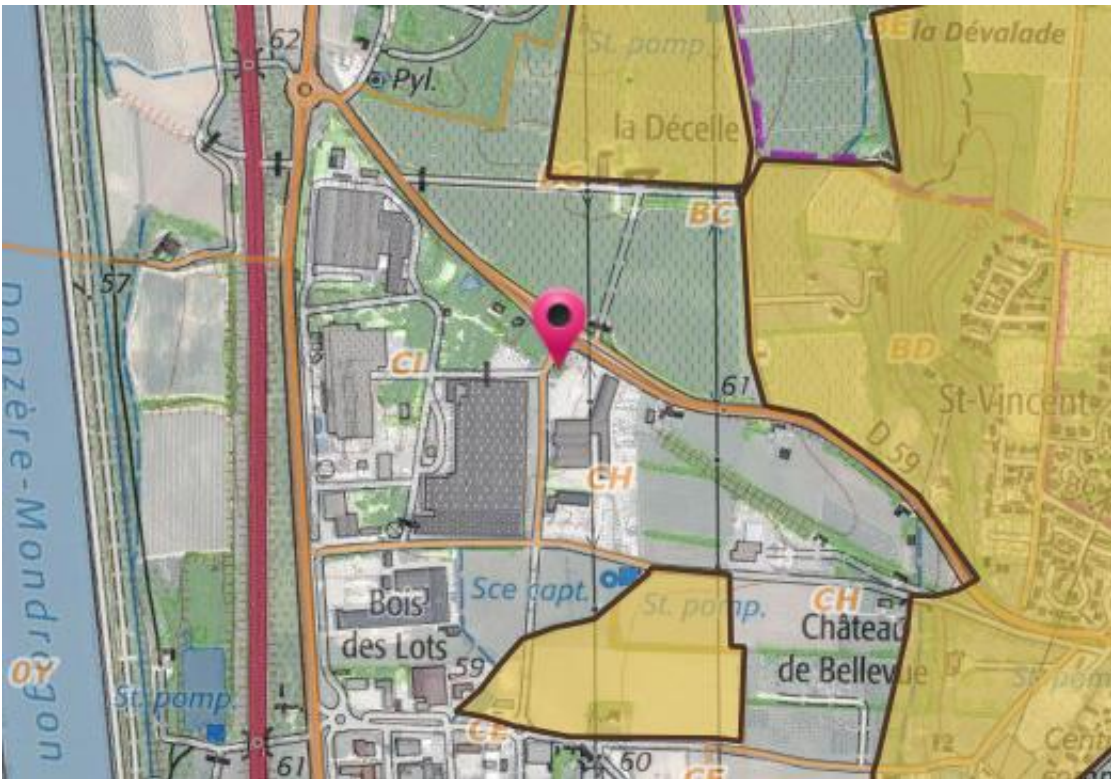
ABF

Les parcelles du projet se situent **en dehors du périmètre de protection au titre des monuments historiques** (source : atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk)



Zones de présomption archéologique

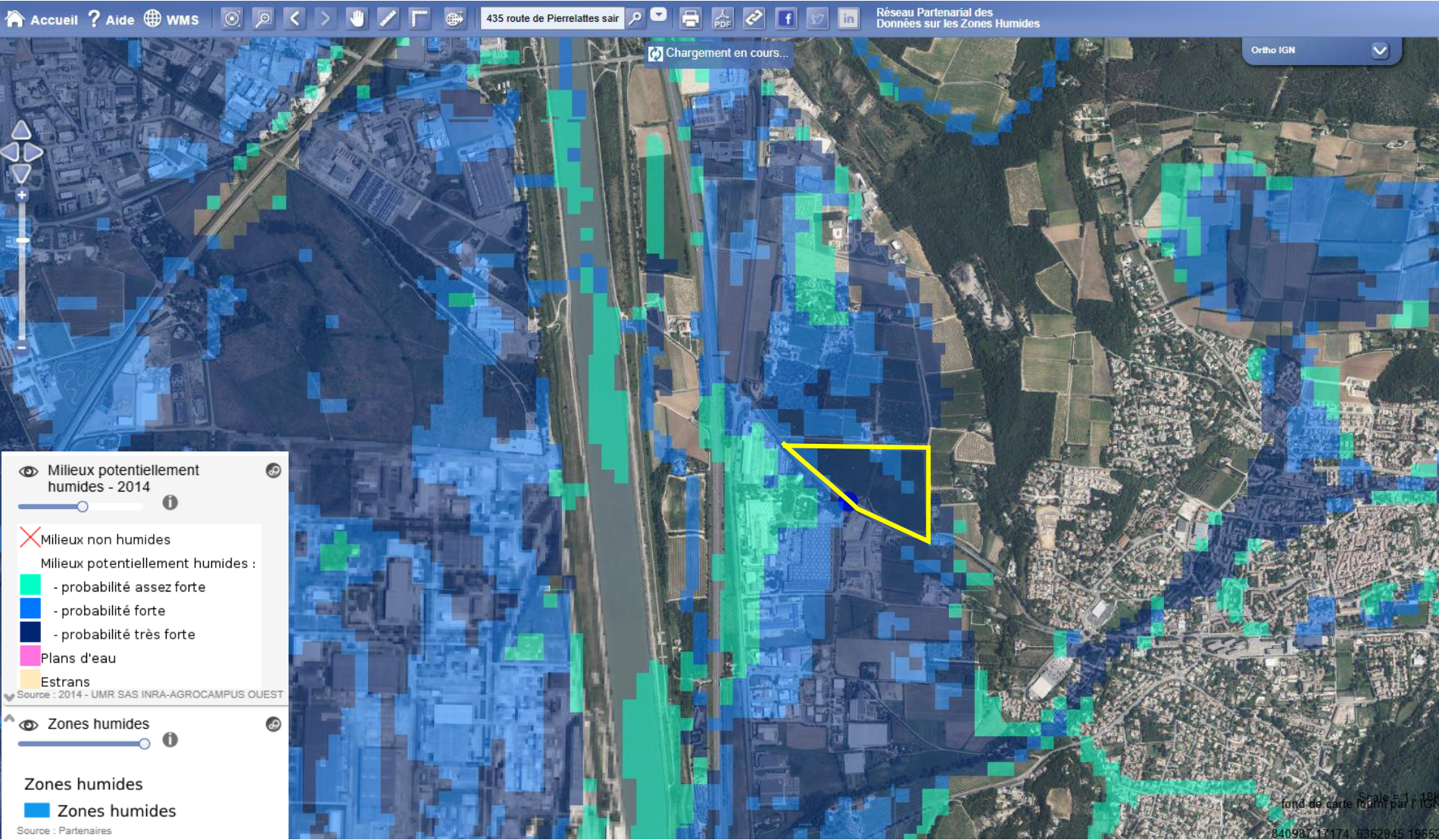
Les parcelles du projet se situent **en dehors des zones de présomption archéologique** (source : atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk)



05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

Zones Humides

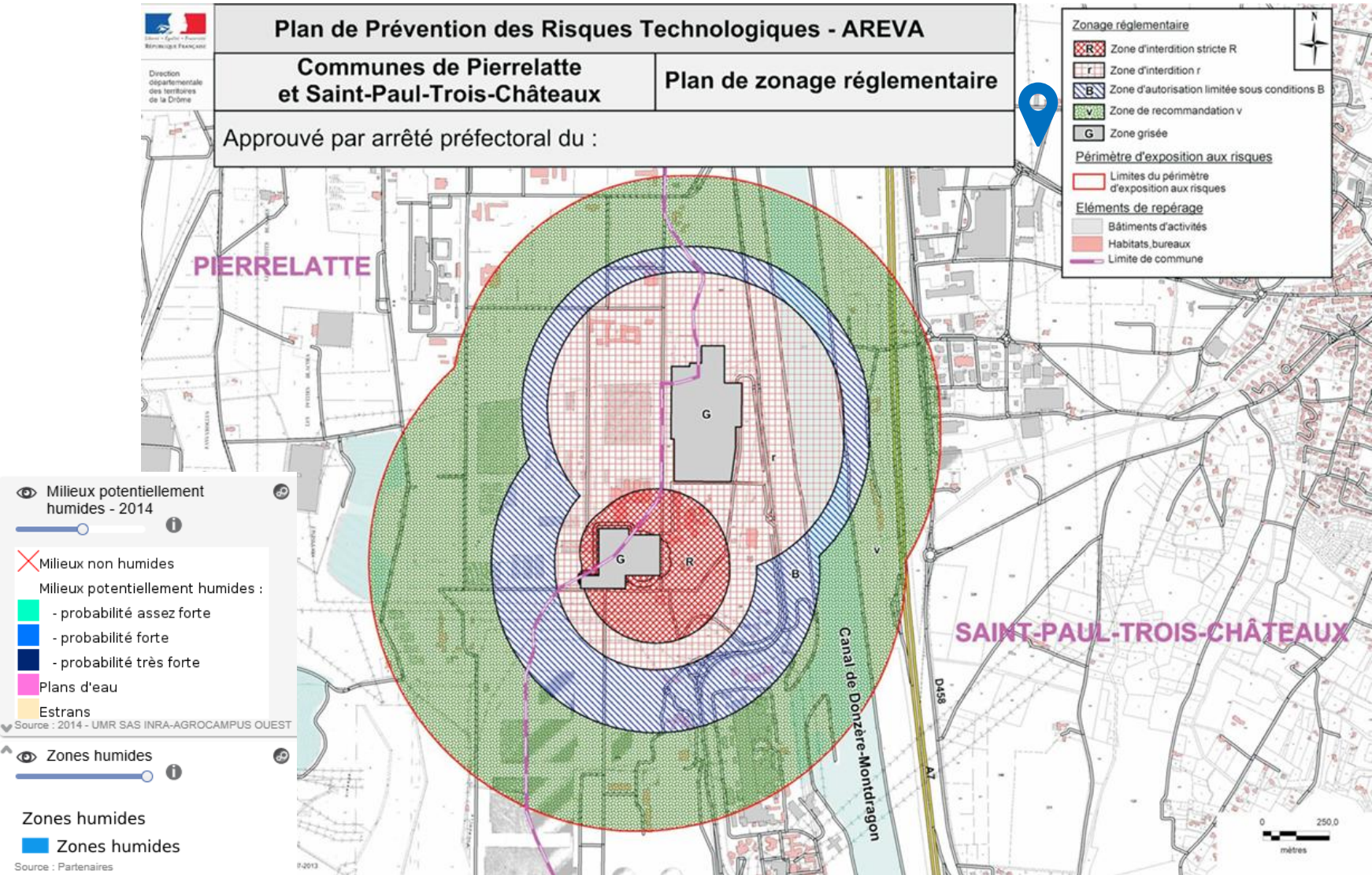
Des milieux potentiellement humides peuvent se trouver sur le site du projet. **Un diagnostic écologique avec recherche de zones humides est en cours et nous respecterons les préconisations indiquées dans le résultat de l'étude.**



05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

PPRT - AREVA

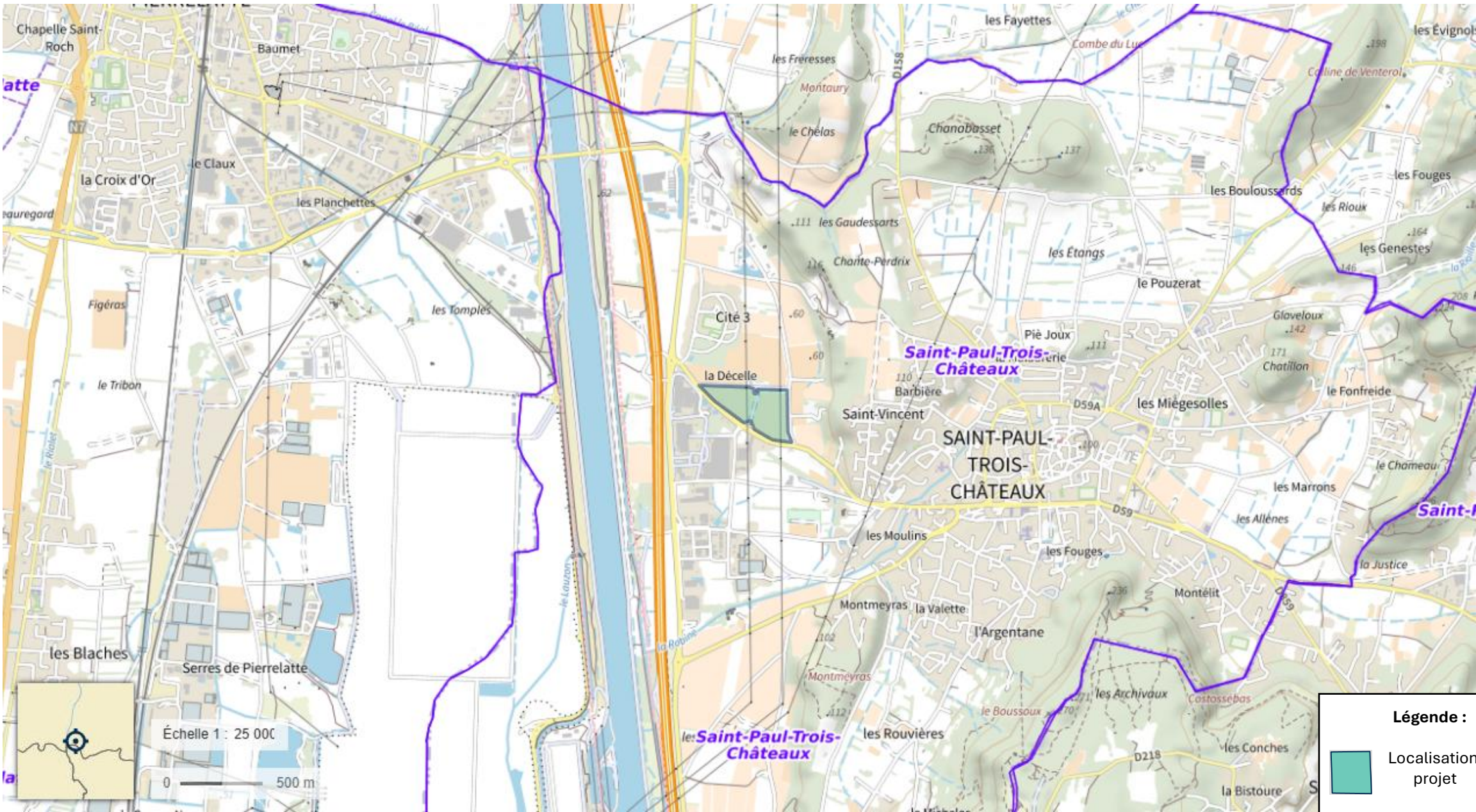
Le projet se situe en dehors du zonage réglementaire.



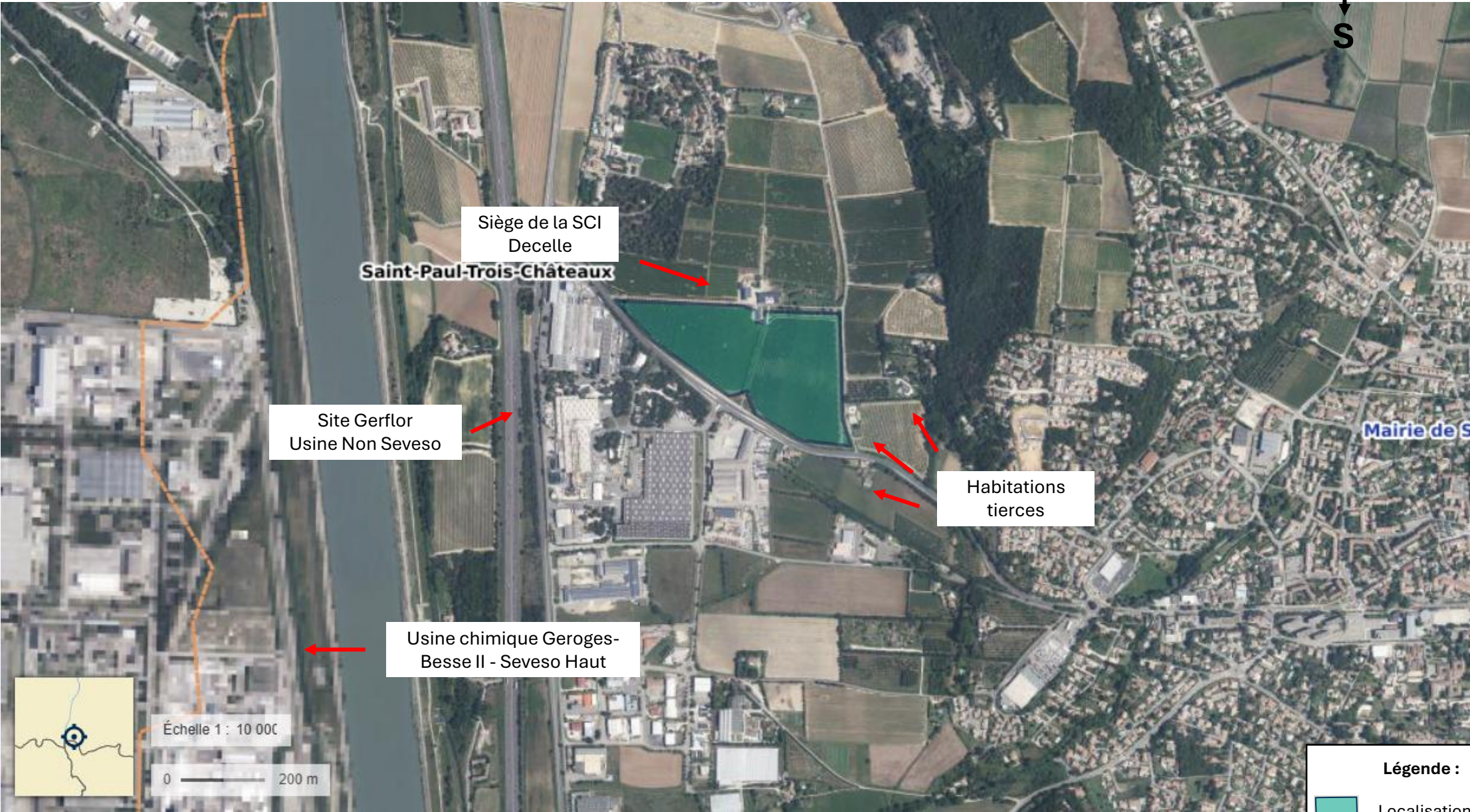
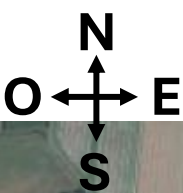
Légende :

Localisation projet

05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	



05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	



Légende :

 Localisation projet

05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	



05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
Echelle : 1/2000	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

Présentation de la solution

Le projet vise à réaliser une installation **d’ombrières de cultures**.

Les ombrières photovoltaïques permettent de **protéger les cerisiers des aléas climatiques** (grêle, forte chaleur, brûlure, UV, etc.).

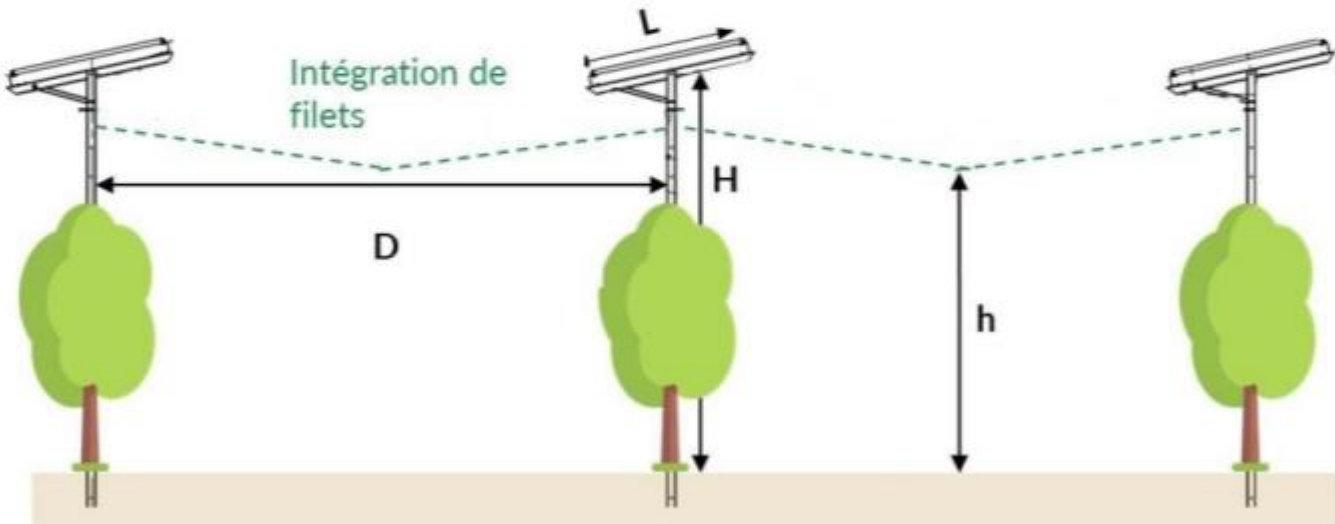
La solution Insolight permettra à la SCEA de bénéficier d’un taux de couverture optimisé pour la production agricole **de 26%** avec :

- Inter-rang pieux à pieux : 4,5 mètres
- Hauteur au point médian des modules: 4 mètres
- Largeur modules PV : 1,3 mètres

Cette solution a été choisie par le domaine du Conquet du fait du compromis intéressant entre protection pour les cultures de part le design des structures qui permettent l’intégration de filets anti grêles et l’espacements larges entre les rangées pour permettre un bon ensoleillement et le passage des engins agricoles.

STRUCTURE ADAPTEE A L'ARBORICULTURE

Surface agrivoltaïque	6 ha
Inter-rangée D	4.5 m
Distance entre poteaux sur le rang	2.5 - 4 m
Hauteur totale H	4 m
Hauteur de libre passage h	2.5 m
Largeur de la table L	1.3 m
Couverture solaire	29 %
Puissance	630 kWc/ha
Puissance totale installée	4 MWc
Production électrique indicative	5.2 GWh/an

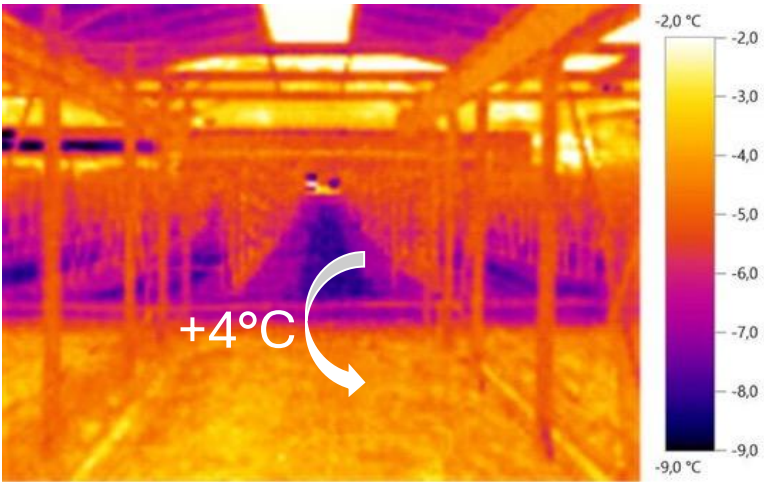


Intégration de l’installation agrivoltaïque dans les cultures

05/02/2026	Construction d’ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

Atténuation du gel sous les structures

Mesure des températures en hiver 2023/2024



05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

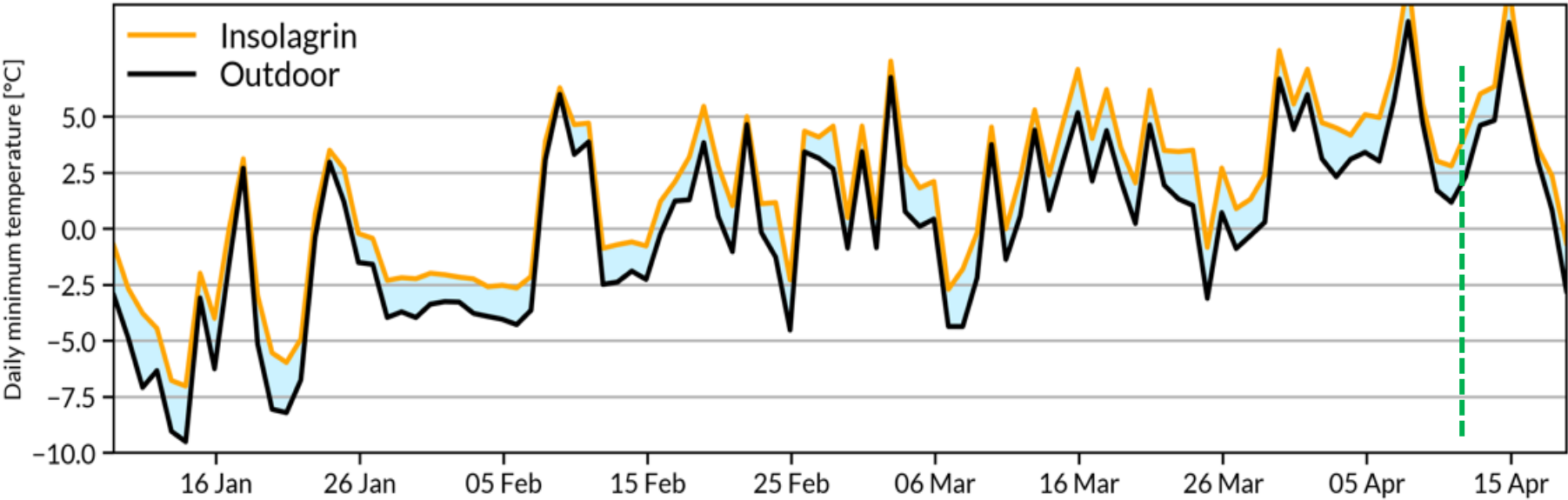
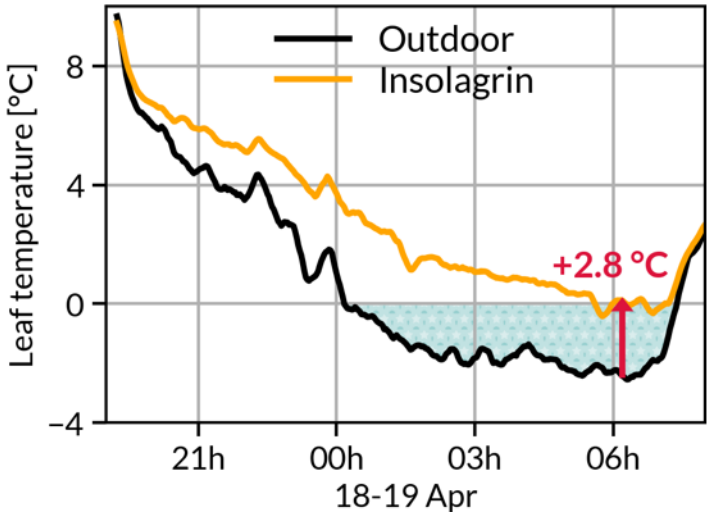
Atténuation du gel sous les structures

Mesure des températures en hiver 2023/2024

Sous structures



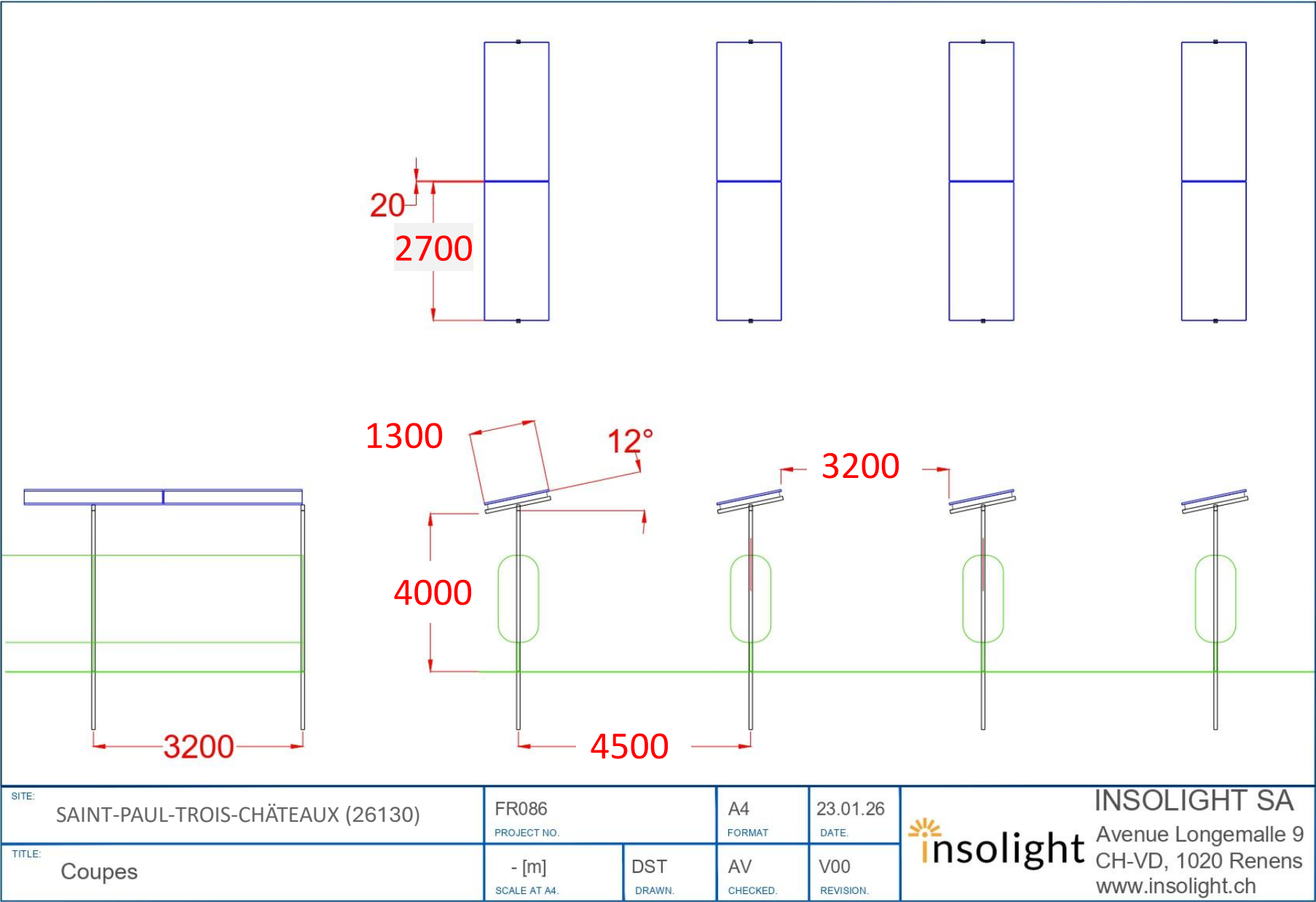
Sans structures



05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

Plan de coupe structures ombrières photovoltaïques

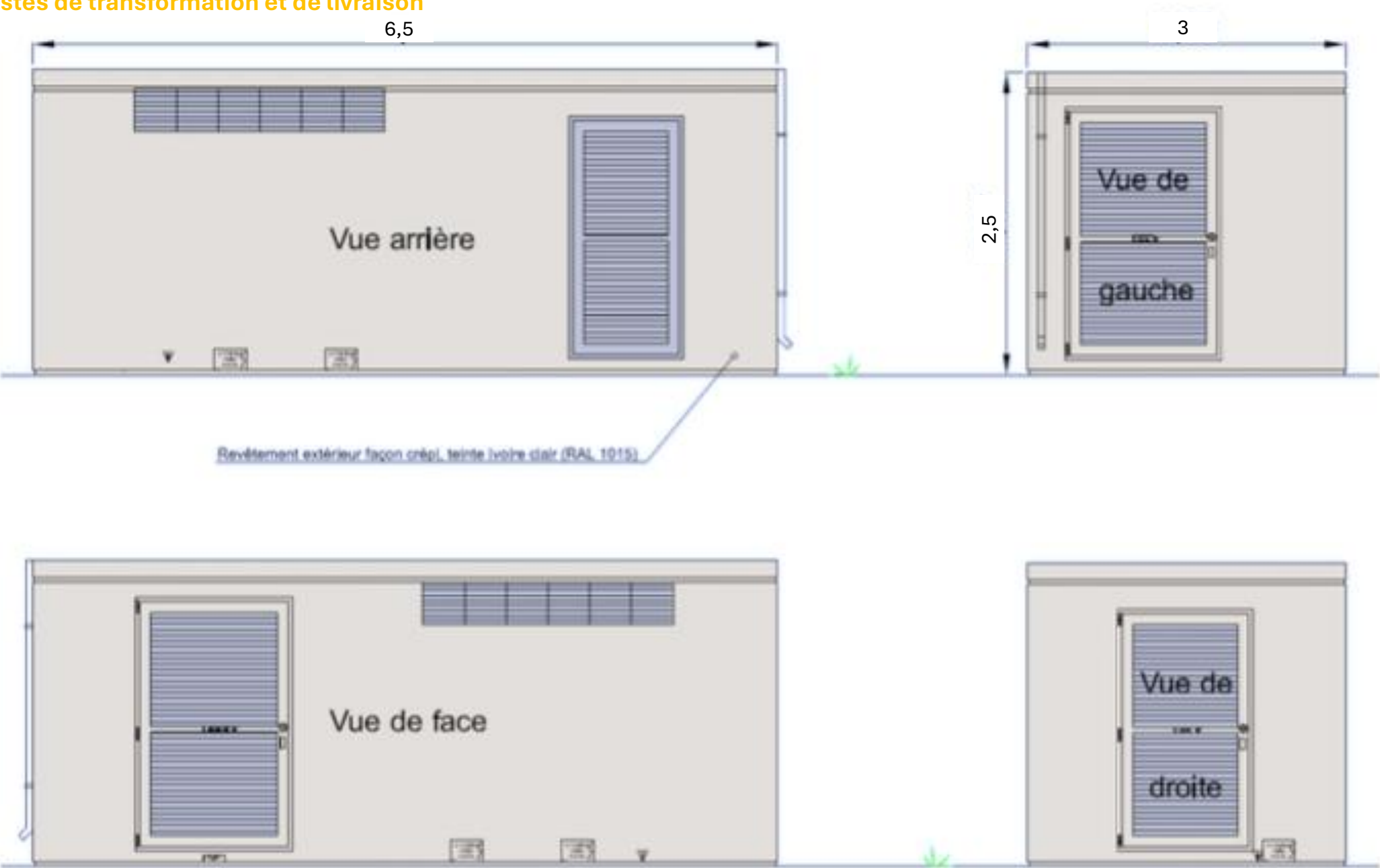
Ombrières photovoltaïques



*Les mesures sont exprimées en mètres

05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

Postes de transformation et de livraison



05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

Pieux vissés et pieux battus



Pour les structures légères telles que celles utilisées pour les projets d’ombrières photovoltaïques pour verger, il est possible d'utiliser des **pieux enfoncés dans le sol à l'aide d'un enfonce-pieux, sans nécessiter de fondations en béton.**

Dépendamment des études de sol que nous réaliserons lors de la phase de développement du projet, il sera choisi d'utiliser soit des pieux vissés ou soit des pieux battus pour les fondations de la structure.

1°/ Pieux vissés : Dans le cas des pieux vissés, il n'y a pas de besoin de fondations d’excavation, et il est plus simple de régler l'horizontalité des structures.

→ Cette méthode sera privilégiée dans le cadre du projet.

2°/ Pieux battus : La technique des pieux battus consiste à enfoncer les pieux dans le sol en les superposant les uns sur les autres jusqu’à ce qu’il n’y ait plus d’enfoncement possible.

→ Cette méthode est couramment utilisée pour les installations photovoltaïques.

→ Dans les deux cas de figure, les deux types de pieux n'utilisent pas de béton ou ciment et facilitent ainsi le démantèlement de la centrale en fin d'exploitation.

05/02/2026	Construction d’ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

La vie d’un parc photovoltaïque comprend 3 phases :

- La phase chantier ;
- La phase exploitation ;
- La phase de démantèlement et réaménagement.

4.4.1. La phase chantier - préparation

L’emprise du chantier se situera dans le périmètre des parcelles du projet. Cette emprise comprend les **plates-formes de stockage du matériel et d’entreposage des conteneurs**, plates-formes qui seront **limitées dans le temps à la période de chantier**. Elles seront ensuite remises en état, le chantier étant suivi par un **coordinateur environnemental**.

La construction de la centrale photovoltaïque s’étale sur **six mois prévisionnels**. Le chantier sera divisé selon les tranches développées ci-après.

- 1. **Etape de préparation du site** : elle rassemble diverses opérations préalables au montage des structures : mise en place de la clôture, réalisation des tranchées pour les réseaux ;
- 2. **Etape de montage des structures photovoltaïques** : mise en place des structures, raccordements des réseaux basse tension, pose des modules ;
- 3. **Etape de raccordement du circuit électrique** entre le réseau de câbles, les onduleurs, le poste électrique, les modules.

Préparation du site

Avant toute intervention, les zones de travail seront délimitées strictement.

L’accès au site sera aménagé. Un plan de circulation sur le site et ses accès sera mis en place de manière à limiter les impacts sur le site et ses abords.

La première phase du chantier se caractérise par l’intervention de divers engins destinés à préparer le site et ses abords. Le descriptif chronologique et technique de cette étape est donné comme suit:

- **Diagnostic Zones Humides** : Il consiste en la recherche de zones humides potentielles sur les parcelles concernées par un projet suivant la morphologie des sols et la présence de végétation hygrophile pour en déterminer la présence et d’en dessiner les limites, afin de limiter les impacts environnementaux du projet.
- **Étude géotechnique** : Elle consiste en la réalisation de plusieurs sondages destinés à dresser le log (carte d’identité) du sol concerné.
- **Création des pistes** :
 - Tracé de la piste sur une largeur de 5 m de large
 - Dépose de géotextile perméable pour faciliter le drainage de l’eau
 - Mise en place de concassé calcaire ou gravier afin d’assurer la bonne circulation des engins de chantier



- **Préparation et installation du chantier** : Mise en place de vestiaire et bureaux de chantier ainsi que les sanitaires (WC).



05/02/2026	Construction d’ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

La phase chantier - construction

- **Installation des pieux :** Les structures mobiles sont fixées au sol par l'intermédiaire de pieux en acier. Les emplacements exacts des pieux sont préalablement signalés par un géomètre disposant d'un appareil de précision. Les bases des structures sont par la suite fixées.
- **Montage de structures porteuses et des rails** de support se fixant sur les pieux battus.



Travaux et protection contre la foudre

Les travaux électriques consistent en :

- La connexion des modules en série
- La mise en place des boîtes de jonction et des coffrets de sectionnement
- L'acheminement des câbles conduisant le courant continu jusqu'aux postes électriques
- L'installation du poste de transformation
- La mise en place des onduleurs centraux
- La pose des organes de protection et de découplage
- L'installation et la mise en service des transformateurs et des cellules HTA.

Des protections directes (réalisation d'une prise de terre en tranchée) seront mises en place afin de prévenir les incidents liés à la foudre.

Protection des Cerises pendant la phase chantier

- **Implantation précise :** emplacements des pieux matérialisés par un géomètre avec appareil de précision.
- **Préservation des éventuelles zones humides :** identifiées en phase développement par un diagnostic
- **Protection des espaces boisés :**
 - Zone tampon conservée autour de chaque arbre.
 - Travaux à proximité réalisés manuellement ou avec engins légers.
 - Mise en place de protections physiques (barrières souples, gaines, paillage) pour préserver l'écorce et les racines.
- **Réduction des impacts :** limitation du passage d'engins lourds dans les zones sensibles.

05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

		MOIS									
Activité	Sous-activité	M-12	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Agricole	Plantation des haies bocagères										
	Étude préliminaire et planification du verger										
Ombrières photovoltaïques	Labourage de la parcelle										
	Géomètre										
	Battages des pieux										
	Pose de modules										
	Postes électriques										
	Réseaux électriques										
	Mise sous tension										

05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

Proposition de raccordement de la centrale photovoltaïque

Raccordement des ombrières photovoltaïques

L'étude de raccordement n'a pas encore été réalisée par le maitre d'ouvrage. Cette étude sera réalisée lors de l'instruction du permis de construire.

L'installation photovoltaïque ne dépassera pas les 4 MWC, de fait il pourrait être envisagé un raccordement sur une boucle HTA à proximité de l'installation.

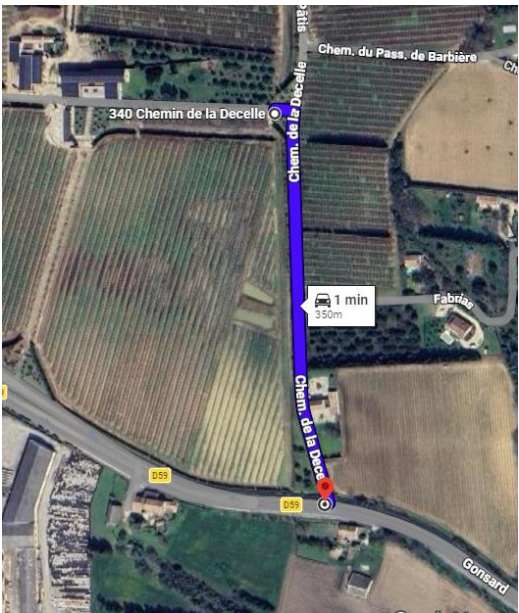
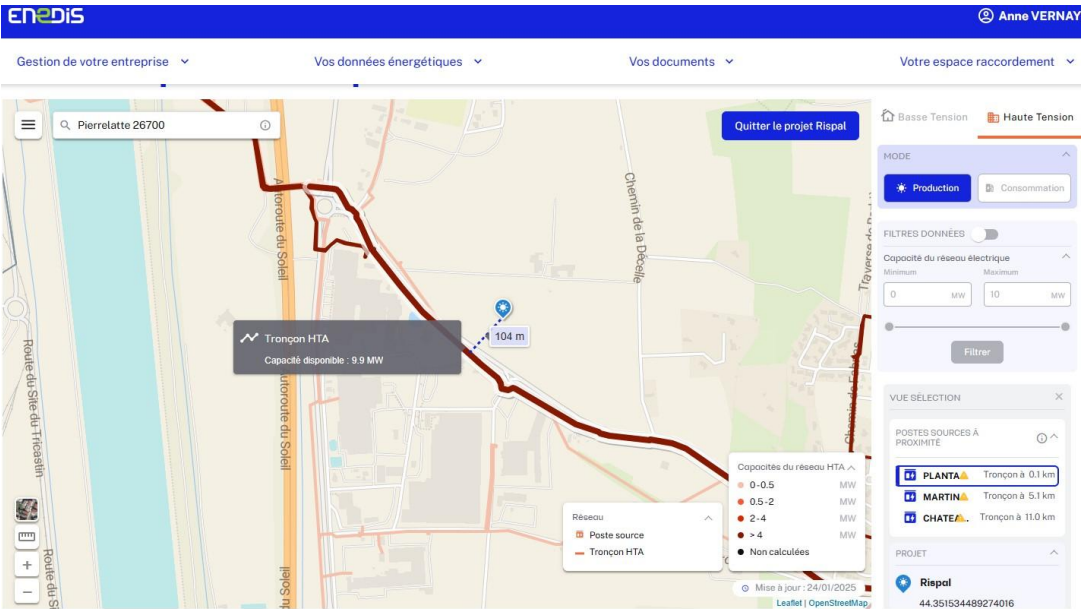
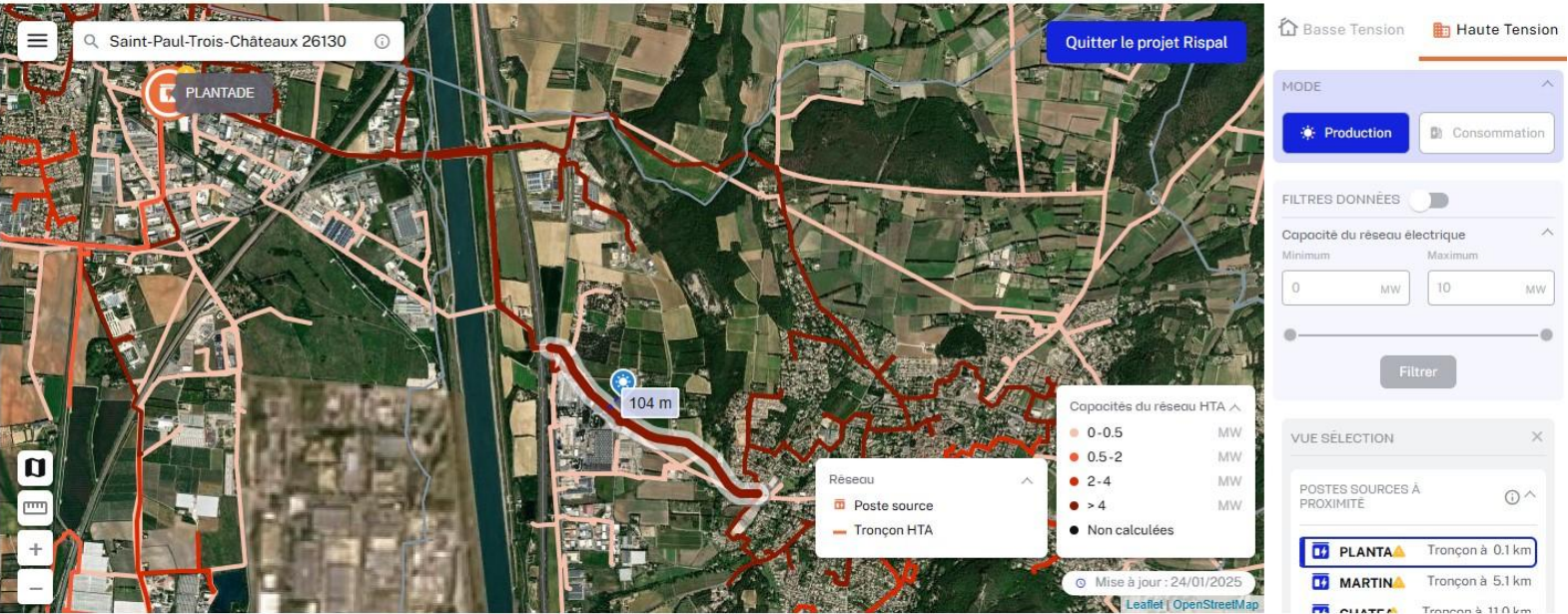
D'après notre analyse un raccordement en boucle HTA pourra être fait à l'Est de la parcelle en créant une tranchée sur 350m qui sera uniquement située sur le chemin de la Decelle et traversant la Départementale n°59, des routes bitumeuses existantes.

ENEDIS sera le maitre d'ouvrage pour assurer le raccordement. Les lignes électriques seront enterrées par ENEDIS le long des voiries publiques.

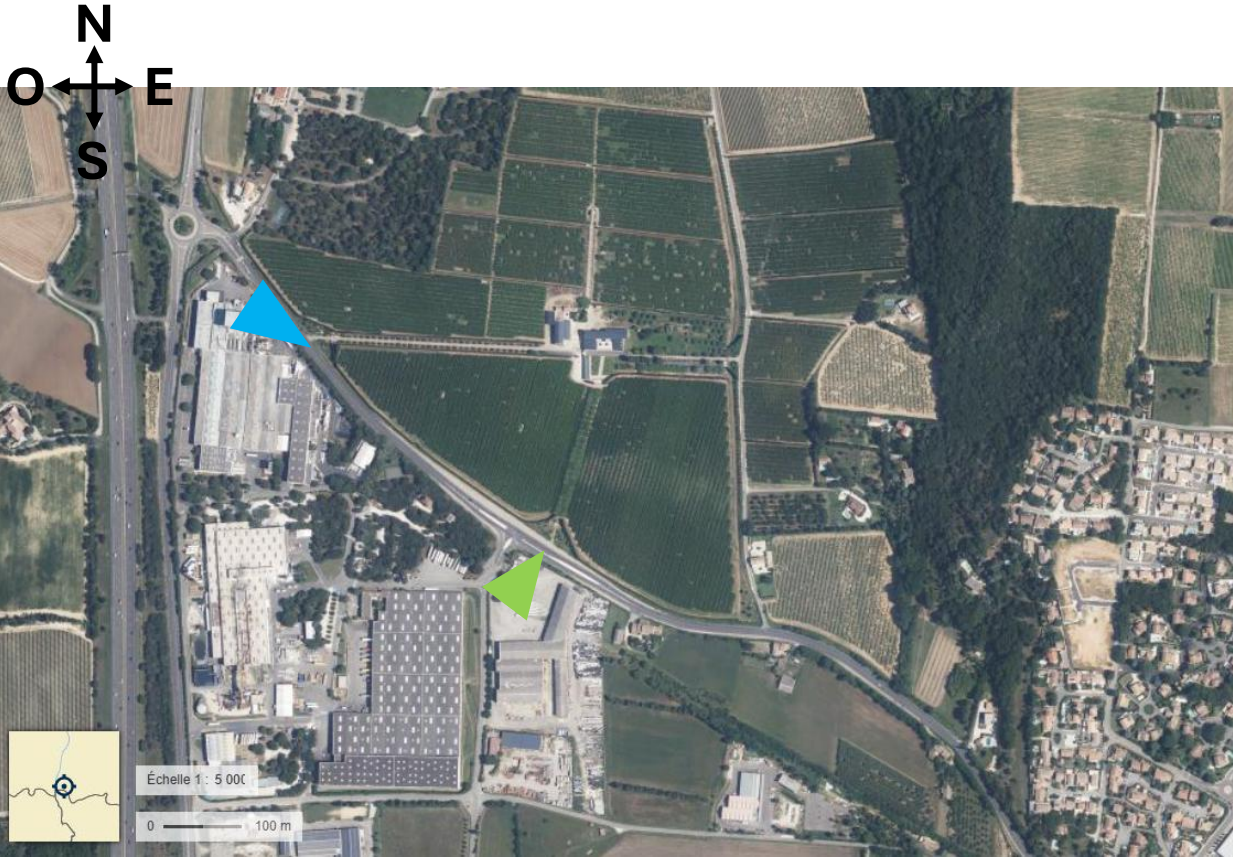
Les impacts environnementaux, sonores, visuels ne seront perceptibles qu'en période de raccordement, soit quelques semaines sur l'intégralité du projet.

Pour conclure, le raccordement étant assuré par un organisme public spécialisé (ENEDIS) pour ce type d'activité, les impacts seront anticipés et maitrisés par des équipes professionnelles.

Cartographie des capacités du réseau de distribution



05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	Dossier de demande de cas par cas
------------	--	-----------------------------------

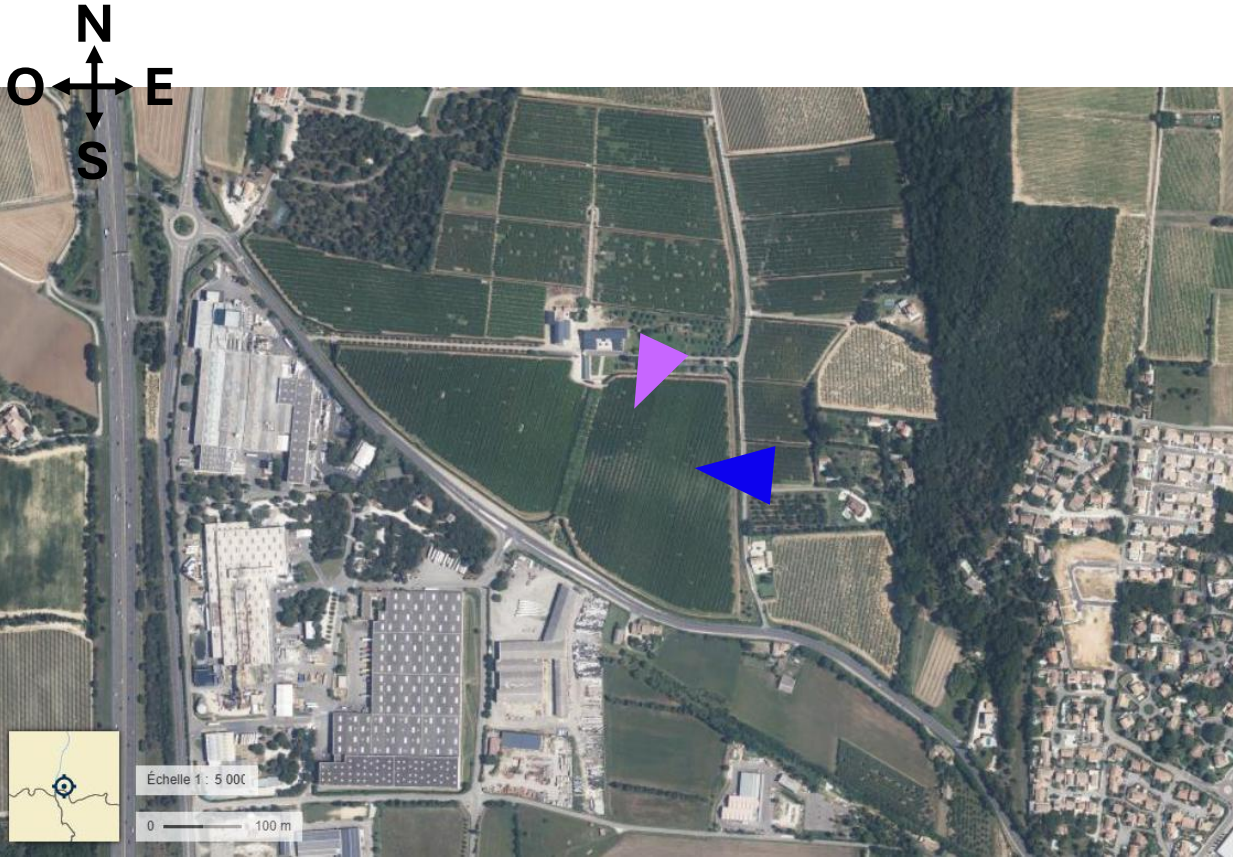


Route départementale D59 au nord-ouest du projet (mai 2025)



Route départementale D59 au sud du projet (mai 2025)

05/02/2026	Construction d’ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

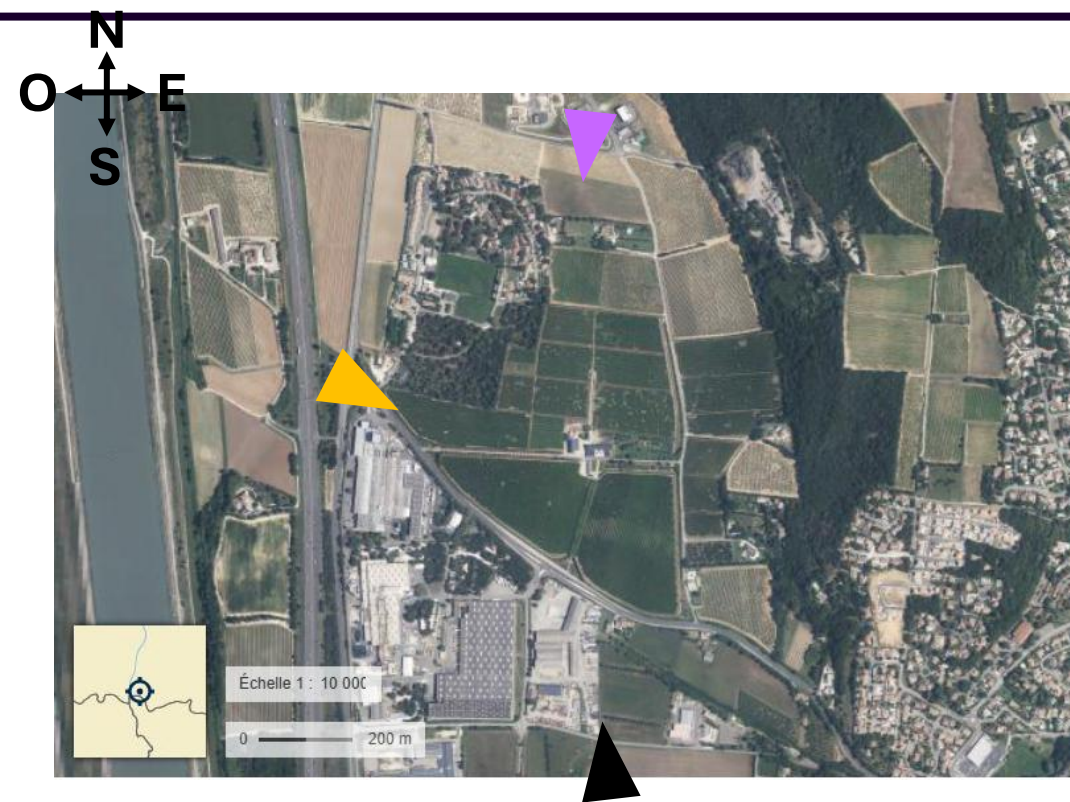


Voie privée appartenant au domaine du projet (novembre 2025)



Chemin de la Decelle à l'Est du projet (mai 2025)

05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	



Chemin de la Dévalade à 684m du projet : absence de visibilité (juin 2025)



Rond Point D59 / D458 / Chemin des Patis à 223m du projet : absence de visibilité (mai 2025)



Chemin Gonsards à 271m du projet : absence de visibilité (mai 2025)

05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	



05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	



05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	



05/02/2026	Construction d'ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	

Au regard des éléments présentés dans cette annexe, il ne semble pas pertinent de soumettre le projet agrivoltaïque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, porté par le Domaine de Conquet et Insolight, à une étude environnementale.

Afin de préserver la ZNIEFF située à proximité du projet, à l’ouest de celui-ci, **le planning sera adapté en fonction des phases critiques des espèces concernées. Les haies existantes seront préservées.** L’analyse cartographique ayant révélé la possible présence de zones humides sur la parcelle, **un diagnostic de recherche et d’identification des zones humides a été demandé auprès d’un bureau d’étude afin d’en vérifier la présence et d’adapter le projet aux préconisations des experts.**

Le projet ne modifiant pas l’activité sur les parcelles, aucune clôture supplémentaire, qui aurait pu limiter le passage de la faune, ne sera installée. Les haies, et donc les corridors écologiques, étant maintenues, l’incidence de l’installation sur ces espèces reste très limitée. L’impact du projet sur la biodiversité sera également limité en raison de l’activité industrielle de l’usine non Seveso voisine et de la fréquentation du réseau routier autour du projet. Par la suite, **les activités menées sur la parcelle seront identiques à celles déjà réalisées par l’exploitant agricole et les plants agricoles seront maintenus, ne perturbant ainsi pas la faune et la flore locales.**

L’objectif est de **maintenir la production arboricole existante tout en renforçant sa résilience face aux aléas climatiques** (modulation de l’ensoleillement, réduction du stress hydrique, protection contre la grêle), **sans artificialisation du sol.**

L’impact paysager des ombrières est très limité par la topographie du terrain : la visibilité du projet est limitée à l’ouest et au sud par la présence de haies ; le projet n’est visible depuis le nord que depuis l’exploitation agricole porteuse du projet, et depuis l’est depuis le chemin de la Decelle, peu emprunté. Avec une couverture de 23 % grâce à un espacement de 4 m entre les rangs, le site préserve son apparence de domaine arboricole.

Aucune incidence significative n’est attendue sur le drainage, l’irrigation ou les nuisances sonores et olfactives.

Le projet respectera l’ensemble des mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser) afin d’assurer la limitation de ses impacts environnementaux et sa compatibilité avec l’activité arboricole.

05/02/2026	Construction d’ombrières de culture sur Cerises	Dossier de demande de cas par cas
	Saint-Paul-Trois-Châteaux, 26130, Auvergne-Rhône-Alpes	